

Règlement de la bibliothèque municipale d'Arrens-Marsous



Les prêts

L'adhésion à la bibliothèque est gratuite.

Pour les non-résidents du Val d'Azun (Arrens-Marsous, Arbéost, Arcizans-dessus, Arras-en-Lavedan, Aucun, Bun, Estaing, Ferrières, Gaillagos, Sireix), un chèque de caution de 25 euros ou une pièce d'identité sera demandé, et sera restitué au retour des ouvrages.

Les emprunts sont limités à 6 documents par personne, pour un délai de 3 semaines.

Tout livre abîmé, perdu ou non rendu devra être remplacé.

Dans la bibliothèque

Merci de respecter le calme et le matériel.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés par un adulte.

Veillez à fermer la barrière de sécurité à l'étage.

Merci de ne pas boire ni manger.

La mairie décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets. Veillez à vos affaires personnelles.